

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Procurations : 4

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2022/3/18

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le huit juin deux-mille vingt-deux.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Messieurs BOREL Christian, ESTACHY Jean-François, MAENHOUT Bernard et ROUX Lionel.

Procurations :

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc,
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à Mme PARENT Michèle,
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe,
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain.

Mme DURIF Marlène est élue secrétaire de séance.

Objet : Résultat de la consultation pour la création d'une plate-forme de compostage et l'extension du périmètre de la déchèterie d'Avançon – Marché 2022-10

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire qu'une consultation a été lancée le 13 mai 2022 afin de désigner un prestataire en charge de la création d'une plate-forme de compostage sur le site de la déchèterie d'Avançon.

Les travaux intègrent également la pose d'une clôture sur l'ensemble du périmètre acquis en 2021 par la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA).

Il est rappelé qu'une partie de ces travaux est financée dans le cadre du programme européen LIFE IP SMART WASTE.

Deux prestataires ont fait parvenir une candidature avant la date de remise des offres.

Aucune offre n'a été remise hors délais.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 14 juin 2022 à 18h15 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le président propose de retenir le prestataire suivant : **ATS (Alpes Travaux services) RIBAIL et BERTOLI**, domicilié 1035 Route de Chaillol 05260 CHABOTTES **pour un montant de 62 990 € HT.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir la proposition du président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres ;
- Approuve les clauses du marchés définies ci-dessus et à passer avec la société ATS.
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 16 juin 2022
Et de la publication, le 21 juin 2022

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.